

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 07 avril 2025

N° ordre de passage : 15
N° annuel : D2025-15

Mise en ligne le 14/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures, les membres du comité syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle municipale de Fontaine le Dun, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 17
votants : 18

Date de convocation :

01/04/2025

Présents : M. Jean François ALIGNY, M. Jean Pierre CANU, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Stéphane FOLLIN, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean-Paul RENAUX, M. Jean-Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Laurent BOUDIN, M. Dominique BOUGON, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Philippe LEFEBVRE, M. Didier BELLIERE (2), Mme Josiane CERVEAU, M. Hervé LECLERQ.

Absents : M. Emmanuel BOUST, M. Luc CLAEYSSENS, M. Joel DESCHAMPS, M. Noel GODEFROY, M. Denis GUEDIN, M. Daniel LEGROS, M. Olivier MATEUF, M. Bernard TAILLEUX, M. Grégory BAR, M. Serge BOUST, M. Pascal CAPRON, M. Christian LEROUX, M. Pierre-Yves MENAGER, M. Philippe COTE, M. Yves TOSTAIN, M. Cyril TROHAY, M. Gérard TIERCELIN, M. Claude ROUSSIGNOL, M. Martin CEROU, Mme ROUSSEL Mathilde, M. Francis TRUPTIL.

Excusés : M. Alain COUROYER, M. Frédéric LEJEUN E, M. Jean Christophe DALLE, M. Etienne LARDANS, M. Olivier LECONTE.

Conformément à l'article L 121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Jean Pierre CANU ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

En l'absence de quorum lors de la séance du 31 mars, le comité syndical se réunit ce jour sans condition de quorum. Le comité syndical peut donc valablement délibérer.

BUDGET PRIMITIF 2025

Vu la délibération du Syndicat n°2023-03 du 6 avril 2023, relative à la fongibilité des crédits dans le cadre de la mise en place de la nomenclature M57,

Après présentation des propositions 2025, il est procédé au vote du budget primitif.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE le Budget Primitif 2025** pour un montant équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement de 407 035,12 € et un montant équilibré en dépenses et en recettes d'investissement de 315 911,23 € ;
- **AUTORISE Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits** de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (Chp. 012) et aux immobilisations incorporelles (Chp. 20) dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles :
 - Soit dans la limite de 19 285 € en section d'investissement,
 - Soit dans la limite de 9 387 € en section de fonctionnement,et à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Fontaine le Dun, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

M. Jean-Pierre CANU,
Le secrétaire de séance,
Date de signature : 08/04/2025

M. Philippe DUFOUR,
Président du SMBV Dun Veules
Date de signature : 08/04/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr